



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE MUSSIG

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAL A L'OCCASION DE LA VENTE DE SAPINS  
N°2025-65**

**Le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande de Monsieur HAEFFELE Alain (221 Route de Rouffach 68920 WETTOLSHEIM) en date du 21 Octobre 2025, organisateur d'une vente de sapins ambulante,

**CONSIDÉRANT** que pour un meilleur accès à la vente précitée il convient d'assurer la sécurité des usagers pour prescription des mesures de police de circulation et de stationnement adéquates,

**CONSIDÉRANT** que l'occupation projetée du domaine public routier est conforme à l'affectation de celui-ci.

**ARRÊTE**

**Article 1 : Permission de voirie**

Le domaine public communal qui pourra être utilisé pour les besoins de la vente est le parking situé à l'avant de la Maison des Associations.

**Article 2 : Durée**

La présente permission de voirie est établie pour le Vendredi 5 Décembre 2025 de 9h30 à 10h30, selon les besoins de la manifestation et de son organisation (installation et rangement compris).

**Article 3 : Règlementation et sécurité**

Ladite manifestation fera l'objet d'une signalisation à ses abords, prévue et mise en place par le demandeur.

**Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :**

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim
- L'intéressé (Monsieur HAEFFELE Alain)

L'arrêté sera également affiché et publié selon les usages locaux.

MUSSIG, le 05/11/2025

Le Maire,

Philippe WOTLING

